

CORONAVIRUS (COVID-19)

3 AVRIL

Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels (PIRTE)

Le gouvernement offre une prestation temporaire aux travailleurs à faible revenu des services essentiels

Une prestation imposable de 100 \$ par semaine

- Rétroactive au 15 mars
- S'appliquera pour une période maximale de 16 semaines
- Pourrait rejoindre 600 000 salariés
- Pour les travailleurs ayant un revenu total annuel de 28 600 \$ ou moins

Avec cette prestation, le travailleur augmentera son revenu de 400 \$ par mois ou de 1 600 \$ pour une période de 16 semaines

[Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus)

